

PROCES VERBAL DES SEANCES DES ASSEMBLEES
DELIBERANTES

| | |
|--|---|
| Nombre de membres en exercice: 11 | Séance du 10 avril 2024 à 18 h 30 |
| Présents : 6 | L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 10 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Paul FIGUET, Geoffrey REBATEL, Johanna RIMET, Dorothée ROULLET, Elisabeth VIAL, Jérôme VINAY |
| Votants: 11 | Représentés: Jean-Baptiste BERTAUD par Johanna RIMET, Jacques MICHELET par Geoffrey REBATEL, Anaïs NEGELE-URBAIN par Johanna RIMET, Cécilia RANC par Geoffrey REBATEL, Emilie RIGOULET par Elisabeth VIAL |
| | Excuses: |
| | Absents: |
| | Secrétaire de séance: Paul FIGUET |

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du PV du dernier conseil Municipal**
- Vote du Compte Administratif complet Barcelonne
- Affectation de résultat
- Vote du budget primitif 2024
- ...

Questions diverses :

- Elections : composition du bureau de vote
- Autorisation Bergerie
- Augmentation du loyer de la convention en cours (Forme 120)
- Achat matériels bibliothèque
- ...

Objet : APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du conseil antérieur est approuvé après correction à l'unanimité

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET - BARCELONNE - 2024_DE_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence Jérôme VINAY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 90 963.98 | | 50 341.33 | | 141 305.31 |
| Opérations de l'exercice | 197 223.16 | 264 218.16 | 9 770.62 | 35 796.80 | 206 993.78 | 300 014.96 |
| TOTAUX | 197 223.16 | 355 182.14 | 9 770.62 | 86 138.13 | 206 993.78 | 441 320.27 |
| Résultat de clôture | | 157 958.98 | | 76 367.51 | | 234 326.49 |
| | | | | Restes à réaliser | 30 320.00 | |
| | | | | Besoin/excédent de financement Total | | 204 006.49 |
| | | | | Pour mémoire : virement à la section d'investissement | | 22 408.67 |

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Vote pour : 9

vote contre : 1 (Emilie RIGOULET)

Abstention : 1 (Madame Le Maire)

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 - 2024 DE 007

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Johanna RIMET
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2022 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2023 sur les résultats 2022 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | RESTES A REALISER 2023 dépenses recettes | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|------------|---------------------|---|--------------------------------|---|---|
| I NVEST | 50 341,33 € | | 26 026,18 € | 30 320,00 € - € | 46 047,51 € |
| FONCT | 90 963,98 € | - € | 66 995,00 € | | 157 958,98 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|---------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | 157 958,98 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0- € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | 127 000,00- € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 30 958,98 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 127 000,00- € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

pour mémoire
CA 2023
Investissement : 76 367,51 €

Budget 2024
Investissement ligne 001 : 76 367, 51 €

Fonctionnement : 157 958,98 €

fonctionnement ligne 002 : 30 958, 98 €

Vote pour : 10
vote contre : 1 (Emilie RIGOULET)
Abstention : 0

Départ de Anaïs NEGELE URBAIN qui donne pouvoir à Joanna RIMET.

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2024.

Concernant les Dépense de Fonctionnement, dans la section Service Incendie, ligne 6553, Elisabeth VIAL informe le conseil que les cotisations au SDIS ont surement augmentées en 2024. Elle informe qu'un courrier à dû être envoyé par le SDIS en fin d'année 2023. Madame le Maire doit revérifier le montant des cotisations 2024. Si celles-ci ont augmentées, il serait judicieux d'augmenter le budget de la section Service incendie de 6800€ à 8000€ et diminuer le budget de la section Rémunération principale titulaires, ligne 6411, de 48 000€ à 46 800€ afin de mettre à l'équilibre le budget.

Concernant la section Dot. Amort. Immos incorporelles, ligne 6811, le conseil s'interroge sur le Reste à réaliser de 5275,19€ qui serait en trop.

Objet: VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - 2024_DE_008

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances réunie le : 03/04/2024

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 293 788,48 | 293 788,48 |
| Section d'investissement | 227 659,66 | 227 659,66 |
| TOTAL | 521 448,14 | 521 448,14 |

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'avis de la comission des finances du 03/04/2024 et vu le projet de budget primitif 2024, **après en avoir délibéré**,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 293 788,48 | 293 788,48 |
| Section d'investissement | 227 659,66 | 227 659,66 |
| TOTAL | 521 448,14 | 521 448,14 |

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Vote pour : 10
vote contre : 1 (Emilie RIGOULET)
Abstention : 0

Questions diverses :

Concernant les élections Européennes du 9 Juin 2024, Elisabeth VIAL propose de faire un tableau de permanence des élus pour répartir les horaires de tenue du bureau de vote.

La commission Election doit se réunir entre le 21 et le 25 Mai 2024.

Madame le Maire évoque la demande de Brutus Académie pour louer la bergerie les mercredis soir à partir de septembre 2024, dans le but de donner des cours de sport.